



**Agences régionales de santé :**

**Installation des 26 préfigurateurs des ARS**

---

**Dossier de presse**  
**30 septembre 2009**

Contacts presse :

Service de presse du ministère du Travail, des Relations Sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville : 01 44 38 22 03

Service de presse du Ministère de la Santé et des Sports : 01 40 56 40 14

Anne-Catherine Ferrari, chargée de la communication auprès du secrétaire général : 01 40 56 43 59

---

## Sommaire

---

Communiqué p.3

### *Le recrutement*

Un processus innovant p.4

Des profils diversifiés p.5

La liste des responsables préfigureurs p.6

### *Un rôle clé dans la réforme*

Présentation des agences régionales de santé p.7

Les ARS, au service de nos concitoyens p.9

Les objectifs des ARS : une feuille de route ambitieuse p.10

### *Au fil des jours, jusqu'à la création des ARS*

Le séminaire d'intégration et la prise de fonction en région P.11

La préfiguration des ARS p.12

### *Annexes*

CV des préfigureurs  
L'article 118 de la loi HPST



---

## Communiqué de presse

---

Paris, le 30 septembre 2009

### Agences régionales de santé :

## Installation des 26 préfigurateurs des ARS

**Xavier Darcos, ministre du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville et Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la Santé et des Sports**, ont réuni le 30 septembre 2009 les 26 préfigurateurs des agences régionales de santé (ARS), nommés le jour même en Conseil des ministres. Ceux-ci ont vocation à prendre, à leur création, la direction des ARS.

Les préfigurateurs sont chargés par la loi portant réforme de l'hôpital et relatif aux patients, à la santé et aux territoires (HPST), promulguée le 21 juillet dernier, de mener l'ensemble des opérations nécessaires à l'installation et la mise en place effective des ARS en région.

La nomination des préfigurateurs des ARS marque une étape essentielle dans la mise en œuvre de la loi HPST et ouvre la voie au lancement en région de la création des ARS, qui sera effective au cours du premier semestre 2010.

Les préfigurateurs prendront ensuite la direction de l'ARS, qui unifie le service public régional de la santé, en rassemblant 7 entités actuellement distinctes.

La réunion du 30 septembre a permis de faire le point sur les objectifs donnés aux ARS et de transmettre aux préfigurateurs les principales recommandations en vue de leur prise de fonction.

Cette réunion sera suivie d'un séminaire d'intégration des préfigurateurs qui aura lieu les 8, 9 et 10 octobre. Les prises de poste en région se feront à la suite de ce séminaire.

### Contacts presse :

Service de presse du ministère du Travail, des Relations Sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville : 01 44 38 22 03.

Service de presse du Ministère de la Santé et des Sports : 01 40 56 40 14

Anne-Catherine Ferrari, chargée de la communication auprès du secrétaire général : 01 40 56 43 59.

## **Un processus innovant**

---

Innovante et exemplaire, la procédure mise en place pour le recrutement des directeurs a reposé sur un appel à candidatures large et sur une professionnalisation de la sélection des candidats.

L'identification de candidats de qualité, présentant des compétences et profils diversifiés et assurant un équilibre de représentation entre les différents services et réseaux concernés par la création des ARS s'est fait, par appel à candidatures et par approche directe, via un cabinet de recrutement spécialisé.

L'évaluation des candidatures a ensuite été effectuée par un cabinet de recrutement, en liaison avec le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales, permettant une première présélection des candidats.

Un comité consultatif, présidé par Jean-Martin FOLZ et composé de membres connaissant le secteur de la santé, des ressources humaines et de l'Assurance maladie, a auditionné les candidats présélectionnés.

Ce comité a émis un avis sur les candidats, sur la base de 4 critères : la formation, les compétences, le potentiel et la personnalité. Puis il a proposé ses avis aux ministres, la nomination finale relevant du conseil des ministres.

- **944** candidats
- **830** candidatures reçues
- **114** identifiés par approche directe
- **208** candidats évalués par le cabinet de recrutement
- **81** candidats auditionnés par le comité de sélection
- **26** candidats retenus

## Des profils diversifiés

---

On compte **27%** de femmes\* pour **73%** d'hommes et l'âge moyen des préfigurateurs est de **51 ans**.

\* Il s'agit de la proportion la plus élevée parmi les réseaux de services déconcentrés de l'Etat.

### Profils :

**50%** des nominés exercent ou ont exercé au sein de l'Etat, dont :

- **19%** en préfecture (préfets et sous-préfets)
- **19%** en administration centrale ou dans un corps d'inspection
- **15%** en Ddass ou Drass.

**23%** exercent ou ont exercé dans un organisme de sécurité sociale

**15%** sont des candidats d'ouverture, issus du secteur privé

**8%** sont médecins

**27%** viennent d'une direction d'ARH

*(NB : un directeur peut appartenir à plusieurs catégories)*

## La liste des responsables préfigurateurs

Région	Nominé	Emploi
Alsace	Laurent HABERT	Chef de service à la DSS
Aquitaine	Nicole KLEIN	Préfet des Hautes-Alpes
Auvergne	François DUMUIS	DARH d'Auvergne
Basse Normandie	Pierre-Jean LANCRY	Directeur de la santé, CCMSA
Bourgogne	Cécile COURREGES	IGAS, chef adjointe de projet ARS auprès du secrétaire général des affaires sociales
Bretagne	Alain GAUTRON	Directeur de l'URCAM Champagne-Ardenne
Centre	Jacques LAISNE	Ancien préfet du Var
Champagne-Ardenne	Jean-Christophe PAILLE	DARH des Pays-de-la-Loire
Corse	Dominique BLAIS	DARH de Basse-Normandie
Franche-Comté	Sylvie MANSION	DGA UCANSS
Guadeloupe	Mireille WILLAUME	DRASS de Lorraine
Guyane	Philippe DAMIE	DARH de Guyane
Haute Normandie	Gilles LAGARDE	Sous-préfet du Havre
Ile de France	Claude EVIN	Ancien ministre, président de la FHF, avocat
Languedoc-Roussillon	Martine Aoustin	Responsable T2A à la DHOS
Limousin	Michel LAFORCADE	DDASS de Dordogne
Lorraine	Jean-Yves GRALL	DARH de Lorraine
Martinique	Christian URSULET	DDASS de Martinique
Midi-Pyrénées	Xavier CHASTEL	Comité de direction, ERAMET
Nord-Pas de Calais	Daniel LENOIR	DG de la Mutualité française
Pays de la Loire	Marie-Sophie DESAULLE	DARH Poitou-Charentes
Picardie	Christophe JACQUINET	Directeur de Santéalliance Conseil
Poitou-Charentes	François-Emmanuel BLANC	Directeur de la CPAM de Marseille
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Dominique DEROUBAIX	DARH du Nord-Pas-de-Calais
Réunion	Chantal DE SINGLY	Directrice de l'Institut du management de l' EHESP
Rhône-Alpes	Denis MORIN	Conseiller-maître à la Cour des Comptes

## **Présentation des agences régionales de santé**

---

Les responsables préfigurateurs prendront la direction des ARS à leur création, au printemps 2010.

A ce titre, ils auront la responsabilité de mener à bien les deux grandes missions de l'ARS :

- **Le pilotage de la politique de santé publique en région**

L'ARS est chargée de mettre en œuvre au niveau régional la politique de santé publique : prévention, promotion et éducation à la santé, mais aussi veille et sécurité sanitaires.

L'ARS se voit confier par la loi les missions suivantes :

- Organiser la veille et la sécurité sanitaires, ainsi que l'observation de la santé ;
- Définir, financer et évaluer les actions de prévention et de promotion de la santé.
- Contribuer à l'anticipation, la préparation et la gestion des crises sanitaires, en liaison avec le préfet.

- **La régulation** de l'offre de santé en région, pour mieux répondre aux besoins et garantir l'efficacité du système de santé

La régulation de l'offre de santé portera sur les secteurs ambulatoire, médico-social et hospitalier. Elle comporte une dimension territoriale - pour une meilleure répartition des médecins et de l'offre de soins sur le territoire - et une dimension économique - pour une meilleure utilisation des ressources et la maîtrise des dépenses de santé.

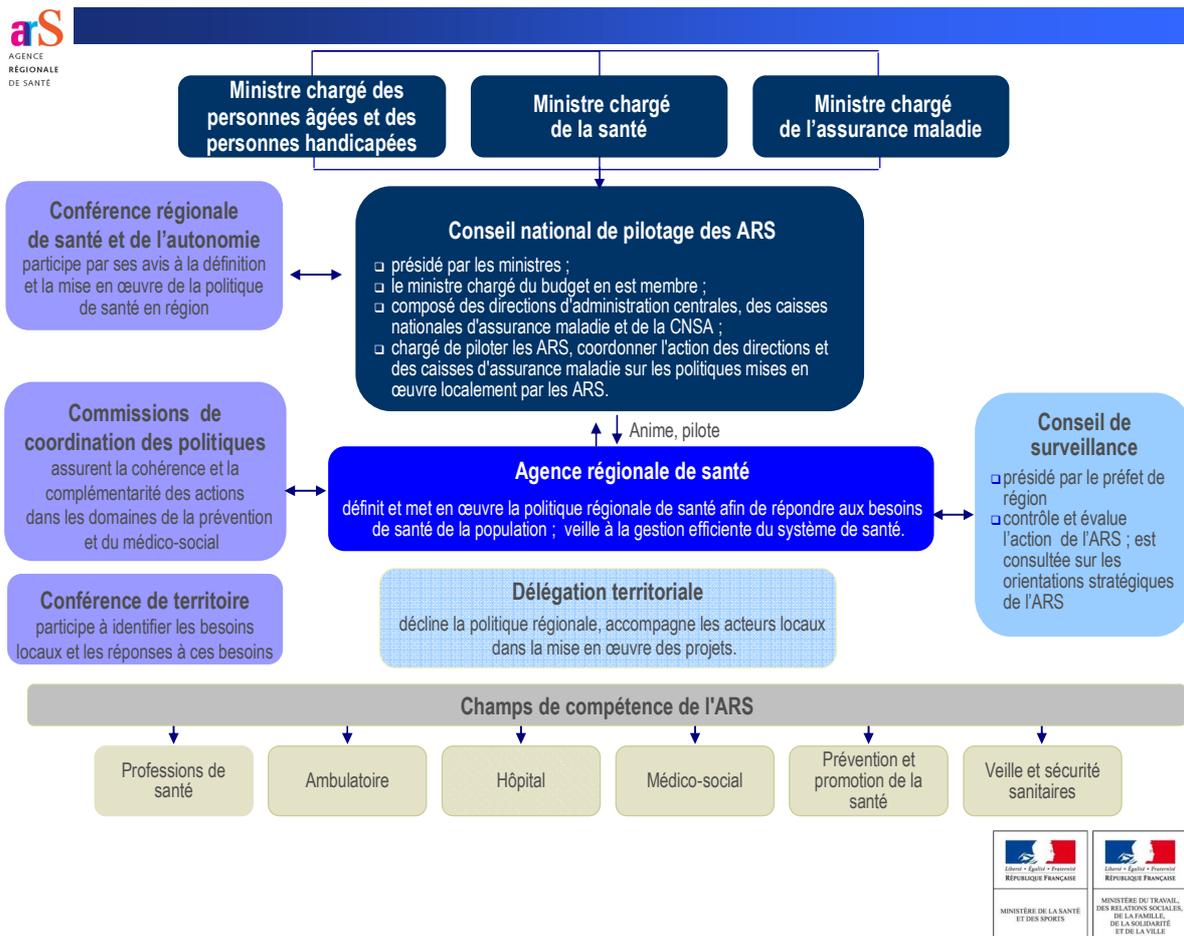
Elle sera mise en place dans les différents domaines de responsabilité de l'agence, la loi mettant à la disposition du DG ARS divers leviers, notamment :

- évaluer et promouvoir la qualité des formations des professionnels de santé ;
- autoriser la création des établissements et services de soins et médico-sociaux, contrôler leur fonctionnement et allouer leurs ressources;
- définir et mettre en œuvre, avec les organismes d'assurance maladie et la caisse nationale de solidarité et d'autonomie, des actions propres à prévenir et à gérer le risque assurantiel en santé en région.

Responsable de la définition de la stratégie régionale de santé et de sa mise en œuvre, le directeur général de l'agence, lorsqu'il prendra ses fonctions, disposera de compétences larges. Il prendra les décisions relevant des missions de l'agence, son organisation et son fonctionnement, dans le cadre d'orientations globales définies au niveau national.

Pour l'exercice de ses missions, il s'appuiera sur :

- une équipe de direction, composée de directeurs responsables des différents pôles fonctionnels ;
- un dispositif large de concertation, mis en place par la loi et qui associera l'ensemble des acteurs locaux de santé à la définition et la mise en œuvre de la politique de santé en région, au travers des différentes instances de l'ARS : conseil de surveillance, conférence régionale de la santé et de l'autonomie, commissions de coordination des politiques de santé, conférences de territoire.



## **Les ARS, au service de nos concitoyens**

---

Le préfigurateur sera porteur du changement que représente l'ARS :

- **un service public régional de santé unifié : l'ARS rassemble au niveau régional les forces de l'Etat et de l'Assurance maladie**, pour renforcer l'efficacité collective et garantir l'avenir du service public de la santé.
- des compétences réunies dans une structure unifiée, autorisant **une approche globale de la santé**, une plus grande cohérence des réponses et des parcours pour les patients et personnes en situation de perte d'autonomie. Le champ d'intervention de l'ARS est, en effet, large : santé publique dont la prévention, la promotion de la santé et la veille et la sécurité sanitaires, organisation de l'offre de soins, y compris vis-à-vis du secteur médico-social ;
- la mise en place **d'un interlocuteur régional unique** qui garantit aux professionnels de santé des procédures plus simples (guichet unique pour les aides à l'installation par exemple) et aux patients un égal accès aux soins et une meilleure coordination sur le terrain entre les professionnels et les établissements de santé et médico-sociaux. A cette fin, l'ARS réunit sept organismes actuellement chargés des politiques de santé dans les régions et les départements : directions régionales et départementales des affaires sanitaires et sociales (DDASS et, DRASS), agences régionales d'hospitalisation (ARH), groupements régionaux de santé publique (GRSP), caisses régionales d'assurance maladie (CRAM), unions régionales des caisses d'assurance maladie (URCAM), missions régionales de santé (MRS) ;
- **un renforcement de l'ancrage territorial des politiques de santé** pour mieux adapter les réponses aux spécificités et besoins locaux, améliorer la répartition territoriale de l'offre de soins et lutter contre les inégalités territoriales de santé ;

L'ARS disposera de nouveaux outils, de leviers et marges financières qui renforcent sa capacité d'agir, à la fois sur les secteurs ambulatoires, hospitaliers et médico-sociaux, ainsi que sur le secteur de la prévention, pour apporter des réponses globales aux besoins des personnes.

## **Les objectifs des ARS : une feuille de route ambitieuse**

---

Les ARS auront à engager des actions importantes et attendues par l'ensemble de nos concitoyens pour :

- développer des actions de santé publique mieux ciblées, en fonction des besoins de chaque région ;
- améliorer l'accès aux soins, en assurant un meilleur système de garde et en contribuant à une meilleure répartition de l'offre de soins sur le territoire, en fonction des besoins des patients ;
- améliorer l'organisation des parcours de soins, notamment entre l'hôpital et les établissements médico-sociaux ;
- assurer une meilleure maîtrise des dépenses.

Dès 2010, les ARS se verront fixer des objectifs précis sur plusieurs sujets emblématiques, répondant aux attentes de nos concitoyens :

1. Renforcer les politiques de prévention ;
2. Optimiser l'organisation de la permanence des soins (en ambulatoire comme en hospitalier)
3. Lutter contre la désertification médicale dans certains quartiers et cantons

Promouvoir la continuité des soins en assurant notamment une meilleure coordination entre le secteur hospitalier et le secteur médico-social

4. Piloter les réformes du secteur médico-social (nouvelle procédure d'appel à projet, convergence tarifaire dans les EHPAD)

Parallèlement, trois enjeux opérationnels pour l'année 2010 sont à intégrer dans les travaux de mise en place des ARS, qui relèvent du préfigurateur :

1. Etre en mesure de faire face aux situations d'alerte et de crise sanitaires.
2. Accompagner la mise en œuvre de la loi HPST et des nouveaux outils qu'elle crée, par exemple en matière de coopération hospitalière ;
3. Lancer l'élaboration du projet régional de santé qui va définir les actions concrètes qui seront conduites en région au cours des 5 prochaines années. En particulier, le Gouvernement sera attentif à la conduite des opérations de reconversion de l'offre sanitaire en offre médico-sociale dans les territoires où ces redéploiements seront nécessaires

## **Le séminaire d'intégration et la prise de fonction en région**

---

La préfiguration est la période de « construction » des ARS qui s'étend jusqu'à leur création formelle, par décret, au premier semestre 2010.

Avant de s'installer en région, les préfigureurs seront réunis en « séminaire d'intégration », les 8, 9 et 10 octobre. Ouvert par les deux ministres, ce séminaire d'intégration vise à :

- faire partager une vision commune des ARS à des préfigureurs provenant d'horizons différents ;
- favoriser la constitution d'une communauté des 26 préfigureurs ;
- s'approprier la feuille de route de la préfiguration et ses enjeux.

Ce séminaire d'intégration sera suivi par d'autres sessions de formation destinées à épauler les préfigureurs dans l'exercice de leurs responsabilités.

Le préfigureur prendra son poste en région après le séminaire d'intégration. Il constituera alors une équipe de préfiguration. Composée de 4 à 5 personnes, cette équipe alliera différents profils : ressources humaines, système d'Informations, comptabilité/budget, métiers / organisation.

Elle apportera son appui au préfigureur pour organiser le transfert progressif de compétences et mettre en place les dispositifs garantissant la continuité de service, jusqu'à la création des ARS.

Le préfigureur bénéficiera également de l'appui de l'ensemble des équipes des structures existantes qui, parallèlement, continueront à être en charge de l'ensemble de leurs activités, jusqu'à la création de l'ARS.

## **La préfiguration des ARS**

---

D'ici la fin de l'année 2009, la priorité sera donnée à la définition et mise en place de la future organisation de l'ARS.

Le début de l'année 2010 sera consacré principalement à la préparation de l'installation des futures instances de l'ARS (conseil de surveillance, conférence régionale de la santé et de l'autonomie, conférences de territoire, commissions de coordination des politiques de santé) et aux travaux conduisant à la définition de la stratégie régionale de santé, pour l'élaboration du projet régional de santé.

Dès l'arrivée du préfigurateur, deux grands chantiers seront lancés :

- **L'élaboration du projet d'organisation des services** et la négociation du premier contrat d'objectifs et de moyens avec l'Etat

Le préfigurateur élaborera un projet d'organisation des services. Ce projet aura pour objectif de donner aux personnels et partenaires des ARS de la visibilité sur l'organisation future de l'ARS en présentant un schéma d'organisation globale et une consolidation des effectifs transférés aux ARS. Il fera l'objet d'une consultation des partenaires sociaux.

Il négociera et signera avec les ministères le premier contrat d'objectifs et de moyens de l'agence qui fixera dès l'année 2010 des objectifs de résultats liés à la mise en œuvre des politiques de santé en région, des objectifs managériaux relatifs à la mise en place et à la direction de l'ARS et des objectifs de continuité de service, notamment dans le contexte de pandémie grippale.

- **L'organisation du transfert des personnels et des biens** vers l'ARS

Il devra mener toutes les opérations nécessaires à la création d'un établissement public, statut sous lequel l'ARS sera créée.

Le préfigurateur organisera le transfert des personnels en ayant pour objectif de pourvoir les postes nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés aux ARS. Il veillera à assurer la continuité des missions des personnels transférés.

## Annexes

La loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, créée, dans son article 118, les agences régionales de santé :

« Art.L. 1431-1.-Dans chaque région et dans la collectivité territoriale de Corse, une agence régionale de santé a pour mission de définir et de mettre en œuvre un ensemble coordonné de programmes et d'actions concourant à la réalisation, à l'échelon régional et infrarégional :

- « — des objectifs de la politique nationale de santé définie à l'article L. 1411-1 du présent code ;
- « — des principes de l'action sociale et médico-sociale énoncés aux articles L. 116-1 et L. 116-2 du code de l'action sociale et des familles ;
- « — des principes fondamentaux affirmés à [l'article L. 111-2-1 du code de la sécurité sociale](#).

« Les agences régionales de santé contribuent au respect de l'objectif national de dépenses d'assurance maladie.

« Leurs compétences s'exercent sans préjudice et dans le respect de celles des collectivités territoriales et des établissements et agences mentionnés aux articles L. 1222-1, L. 1323-1, L. 1336-1, L. 1413-2, L. 1418-1 et L. 5311-1 du présent code ainsi qu'aux articles L. 312-8 du code de l'action sociale et des familles et [L. 161-37 du code de la sécurité sociale](#).

« Art.L. 1431-2.-Les agences régionales de santé sont chargées, en tenant compte des spécificités de chaque région :

« 1° De mettre en œuvre au niveau régional la politique de santé publique définie en application des articles L. 1411-1-1 et L. 1411-2, en liaison avec les autorités compétentes dans les domaines de la santé au travail, de la santé scolaire et universitaire et de la protection maternelle et infantile.

« A ce titre :

« a) Elles organisent, en s'appuyant en tant que de besoin sur les observatoires régionaux de la santé, la veille sanitaire, l'observation de la santé dans la région, le recueil et le traitement des signalements d'événements sanitaires ;

« b) Elles contribuent, dans le respect des attributions du représentant de l'Etat territorialement compétent, à l'organisation de la réponse aux urgences sanitaires et à la gestion des situations de crise sanitaire ;

« c) Sans préjudice de l'article L. 1435-1, elles établissent un programme annuel de contrôle du respect des règles d'hygiène, en particulier celles prévues au 2° de l'article L. 1421-4, en fonction des orientations retenues par le document visé à l'article L. 1434-1 et des priorités définies par le représentant de l'Etat territorialement compétent. Elles réalisent ou font réaliser les prélèvements, analyses et vérifications prévus dans ce programme et procèdent aux inspections nécessaires ;

« d) Elles définissent et financent des actions visant à promouvoir la santé, à éduquer la population à la santé et à prévenir les maladies, les handicaps et la perte d'autonomie, et elles veillent à leur évaluation ;

« 2° De réguler, d'orienter et d'organiser, notamment en concertation avec les professionnels de santé, l'offre de services de santé, de manière à répondre aux besoins en matière de soins et de services médico-sociaux, et à garantir l'efficacité du système de santé.

« A ce titre :

« a) Elles contribuent à évaluer et à promouvoir la qualité des formations des professionnels de santé ;

« b) Elles autorisent la création et les activités des établissements et services de santé ainsi que des établissements et services médico-sociaux mentionnés aux 2°, 3°, 5°, 6°, 7°, 11° et 12° du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles et à l'article L. 314-3-3 du même code ; elles contrôlent leur fonctionnement et leur allouent les ressources qui relèvent de leur compétence ;

« c) Elles veillent à ce que la répartition territoriale de l'offre de soins permette de satisfaire les besoins de santé de la population. A ce titre, elles mettent en œuvre les mesures mentionnées à

l'article L. 1434-7 et en évaluent l'efficacité ;

« d) Elles contribuent à mettre en œuvre un service unique d'aide à l'installation des professionnels de santé ;

« e) Elles veillent à la qualité et à la sécurité des actes médicaux, de la dispensation et de l'utilisation des produits de santé ainsi que des prises en charge et accompagnements médico-sociaux et elles procèdent à des contrôles à cette fin ; elles contribuent, avec les services de l'Etat compétents et les collectivités territoriales concernées, à la lutte contre la maltraitance et au développement de la bientraitance dans les établissements et services de santé et médico-sociaux ;

« f) Elles veillent à assurer l'accès aux soins de santé et aux services psychosociaux des personnes en situation de précarité ou d'exclusion ;

« g) Dans les conditions prévues à l'article L. 1434-14, elles définissent et mettent en œuvre, avec les organismes d'assurance maladie et avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, les actions régionales prolongeant et complétant les programmes nationaux de gestion du risque et des actions complémentaires. Ces actions portent sur le contrôle et l'amélioration des modalités de recours aux soins et des pratiques des professionnels de santé en médecine ambulatoire et dans les établissements et services de santé et médico-sociaux ;

« h) En relation avec les directions régionales des affaires culturelles mais aussi avec les collectivités territoriales qui le souhaitent, elles encouragent et favorisent, au sein des établissements, l'élaboration et la mise en œuvre d'un volet culturel.

« Art.L. 1431-3.-Un décret peut créer des agences interrégionales de santé et confier des compétences interrégionales à une ou plusieurs agences régionales de santé.

« Art.L. 1431-4.-Les modalités d'application du présent titre sont déterminées par un décret en Conseil d'Etat, sauf disposition contraire.

(Art. 118 loi HPST, art. L. 1431-1 du code de la santé publique)

## **EXPERIENCES PROFESSIONNELLES**

---

- 11/2002**     **Direction de la mission ministérielle « Tarification à l'activité »**  
Ministère de la santé
- 03/2000**     **Chargée de mission auprès du directeur de la DHOS**  
Ministère de l'emploi et des solidarités - DHOS
- 1977 à 2000** **Chef de service – médecin conseil au service de l'assurance maladie**  
CNAMTS
- 1975 à 1977** **Médecin libéral**

## **FORMATION**

---

- 1999** **Spécialiste qualifiée en Santé publique**
- 1982** **A.E.S. Sciences économiques et sociales : politique sociale – Paris VII**
- 1980** **D.E. Réparation juridique du dommage corporel – Paris V**
- 1976** **A.E.S. d'Expertise médicale – Paris VII**
- 1976** **Doctorat en médecine – Université Paris VII**

## **CENTRES D'INTERET**

---

Animation d'une association internationale

Sport : course à pied – marathon

**EXPERIENCES PROFESSIONNELLES**

---

<b>Depuis 12/2006</b>	<b>Directeur</b> ARH de Basse Normandie
<b>200/2006</b>	<b>Secrétaire général</b> Préfecture de l'Isère
<b>1997/2002</b>	<b>Sous-Préfet de Thionville</b>
<b>1996/1997</b>	<b>Sous-Préfet de Châlons-sur-Saône</b>
<b>1992/1996</b> <b>Préfet du</b>	<b>Directeur de cabinet du Préfet de la Région Alsace,</b> <b>Bas-Rhin</b>
<b>1989/1992</b> <b>Affaires</b>	<b>Administrateur civil (mobilité), chef du bureau des</b> <b>Budgétaires</b> Ministère de l'Intérieur

**FORMATION**

---

<b>1983</b>	<b>Ecole Nationale d'Administration</b> Promotion Solidarité
<b>1969/1973</b>	<b>Institut d'Etudes Politiques de Paris</b>

**EXPERIENCES PROFESSIONNELLES**

---

<b>Depuis le 1/03/2006</b>	<b>Directeur général</b> CPCAM des Bouches-du-Rhône
<b>2000-2006</b>	<b>Directeur général</b> CPAM du Puy-de-Dôme
<b>1994/2000</b>	<b>Directeur Adjoint</b> CPAM de Seine-Saint-Denis
<b>1992/1994</b>	<b>Directeur Production</b> <b>CPAM du Loiret</b>
<b>1986/1992</b>	<b>Directeur Administration générale</b> CRAM du Centre

**FORMATION**

---

**Centre National d'Etudes Supérieures de la Sécurité Sociale** (Saint Etienne)

**Sociologie des organisations** : Recherche, enseignement et mémoire de DEA

**Droit public** : Licence, Maîtrise et DEA

**EXPERIENCES PROFESSIONNELLES**

---

- 2003/2008**            **PDG ERASTEEL**  
Groupe ERAMET
- 1999/2003**            **Directeur Adjoint Carrefour Etampes**  
**Directeur Carrefour Angoulême et Sartrouville**  
**Directeur de la stratégie**  
Groupe CARREFOUR
- 1997/1999**            **Conseiller Technique**  
Ministère de l'Emploi  
Cabinet de la Ministre Martine Aubry
- 1996/1997**  
**Retraites**            **Adjoint au Chef de Bureau en charge des Régimes de**  
  
Ministère de l'Economie et des Finances Direction du Budget
- 1993/1996**            **Chef du Service régional de l'Environnement Industriel**  
Ministère de l'Industrie et de l'Environnement – DRIRE Languedoc  
Roussillon

**FORMATION**

---

- 1990/1993**            **Ecole des Mines de Paris – Ingénieur au Corps des Mines**
- 1987/1990**            **Ecole polytechnique – Ingénieur diplômé**

**EXPERIENCES PROFESSIONNELLES**

---

<b>Depuis 09/2008</b>	<b>Adjointe au chef de projet sur les Agences Régionales de Santé</b> Secrétaire Général des Ministères chargés des Affaires Sociales
<b>11/2006 – 08/2008</b>	<b>Directrice DDASS des Deux-Sèvres</b>
<b>11/2004 – 11/2005</b>	<b>Adjointe à la Chef de l'IGAS</b>
<b>04/2002-11/2004</b>	<b>Inspectrice adjointe des Affaires Sociales à l'IGAS</b>

**FORMATION**

---

<b>01/2000 – 04/2002</b>	<b>Ecole Nationale d'Administration</b>
<b>01/1999 – 01/2000</b>	<b>Ecole Nationale de Santé Publique</b>
<b>1994 -1997</b>	<b>Institut d'Etudes Politiques de Paris</b>

**EXPERIENCES PROFESSIONNELLES**

---

<b>2009</b>	<b>Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation de Guyane</b>
<b>12/2006-12/2008 de</b>	<b>Directeur des Affaires Sanitaires et Sociales des Hauts de Seine</b>
<b>2003/2006</b>	<b>Directeur de la Santé et du Développement Social de la Martinique</b>
<b>1998/2003</b>	<b>Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales de Lot-et-Garonne</b>
<b>1996/1998</b>	<b>Chargé de mission au bureau du financement des Hôpitaux</b> Direction des Hôpitaux
<b>1992/1995</b>	<b>Responsable du service « politique hospitalière et médico-sociale »</b> DDASS Yvelines

**FORMATION**

---

<b>1985-1987</b>	<b>Ecole Nationale de Santé Publique</b>
<b>1984</b>	<b>Diplôme d'Administration Publique</b> Institut Régional d'Administration de Lille
<b>1979</b>	<b>Licence en droit</b> Faculté de Tours

**CENTRES D'INTERET**

---

Course à pied (marathon)

**EXPERIENCES PROFESSIONNELLES**

---

<b>Depuis 03/2006</b>	<b>Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation Nord-Pas de Calais</b>
<b>11/2003</b>	<b>Directeur de la Maison Départementale de Retraite, Reigner, Haute Savoie</b>
<b>07/2000</b>	<b>Secrétaire Général de l'AP-HP</b>
<b>1996/2000</b>	<b>Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation d'Aquitaine</b>
<b>1993/1996</b>	<b>Directeur du Groupe Hospitalier Necker – Enfants malades</b>
<b>1993</b>	<b>Directeur de la stratégie AP-HP</b>
<b>1989/1992</b>	<b>Directeur de l'Hôpital Saint Antoine, Paris</b>
<b>1987/1988</b>	<b>Directeur Adjoint, Hôpital Saint Antoine, Paris</b>
<b>1980/1986</b>	<b>Attaché de Direction, Centre Hospitalier de Chartres</b>

**FORMATION**

---

<b>1977</b>	<b>Ecole Nationale de santé Public, Rennes</b>
<b>1974/1976</b>	<b>Institut d'Etudes Politiques de Paris</b>
<b>1974/1975</b>	<b>Licence en droit, DESS de droit public, DESS de sociologie Sorbonne (Paris)</b>
<b>1971/1973</b>	<b>Faculté de droit Paul Duez (Lille)</b>

**EXPERIENCES PROFESSIONNELLES**

---

<b>Depuis 02/2007</b>	<b>Directrice</b> ARH Poitou-Charentes
<b>2004/2007</b> <b>Compétences</b>	<b>Déléguée à la Formation et au Développement des</b> AP-HP
<b>2001/2004</b>	<b>Chargée du projet Gériatologique</b> AP-HP
<b>1996/2001</b>	<b>Directrice</b> AP-HP - Centre hospitalier Antoine Béclère

**FORMATION**

---

**Ecole Nationale de Santé Publique**

**IEP Bordeaux**

**Maîtrise de Droit Public**

**CENTRES D'INTERET**

---

1992-2007 : Administratrice puis Présidente Nationale de l'Association des Paralysés de France (APF)

**EXPERIENCES PROFESSIONNELLES**

---

<b>Depuis 2008</b>	<b>Directeur</b> ARH Auvergne
<b>02/2006 à 02/2008</b>	<b>Secrétaire Général</b> Préfecture de la Seine St Denis
<b>06/2004 à 02/2006</b>	<b>Sous-Préfet</b> Sous Préfecture du Raincy
<b>2001/2004</b>	<b>Secrétaire Général</b> Préfecture de Meurthe-et-Moselle
<b>2001/2004</b>	<b>Sous-Préfet</b> Sous-Préfecture de Cholet (Maine et Loire)

**FORMATION**

---

<b>1984-1985</b>	<b>Ecole Nationale d'Administration</b> Promotion Fernand Braudel
	<b>Maîtrise d'histoire</b>
	<b>Diplôme de l'I.E.P. de Paris</b>

**CENTRES D'INTERET**

---

**Aviron**

**EXPERIENCES PROFESSIONNELLES**

---

**Président de la fédération Hospitalière de France**

**Avocat au barreau de Paris et professeur associé à l'université de Nantes.**

**Ancien ministre des affaires sociales et de la santé.**

**1977 – 2008 Elu local**

**1994 – 1997 Membre du Conseil Economique et Social.**

**Consultant auprès du Bureau international du travail pour lequel il a réalisé plusieurs missions concernant les politiques de protection sociale et de santé en Afrique**

**1988 – 1991 Ministre des affaires sociales et de la santé**

**1978/1988, 1991/1993 et de 1997 à juin 2007  
Député**

**FORMATION**

---

**Titulaire d'un DEA en droit de la santé et docteur en droit**

**EXPERIENCES PROFESSIONNELLES**

---

- Depuis 11/2006**     **Directeur**  
URCAM Champagne-Ardenne
- 02/1996-06/2006**     **Directeur**  
CPAM Marne / UIOSS
- 04/1992-02/1996**     **Agent Comptable**  
CPAM Marne / UIOSS / FOPRAMEI
- 03/1988-03/1992**     **Directeur Adjoint**  
CPAM Sarthe
- 07/1985-03/1988**     **Directeur Adjoint**  
CPAM Roanne

**FORMATION**

---

**Centre National d'Etudes Supérieures de la Sécurité Sociale**  
(23<sup>ème</sup> promotion) : Admis Premier du Régime Général

**Maîtrise en Droit** (faculté de Nancy)

**EXPERIENCES PROFESSIONNELLES**

---

- Depuis 08/2007**      **Directeur**  
Agence Régionale de l'Hospitalisation, Lorraine
- 08/2006 – 08/2007**   **Conseiller Médical de la Directrice**  
DHOS Ministère de la Santé
- 2006-2007**              **Conseiller Général des Etablissements de Santé**  
Ministère de la Santé
- 2006**                      **Rapport sur la permanence des soins**
- 2003-2006**              **Conseiller médical auprès du Directeur de l'ARH Ile-de-France**
- 1995-2003**              **Praticien hospitalier**  
Centre hospitalier de Châteaubriant
- 1986-1995**              **Cardiologue libéral**

**FORMATION**

---

- 1995**                      **Capacité de Médecine d'Urgences**
- 1990**                      **Diplôme d'université de cardiologie Congénitale**
- 1986**                      **Equivalence Spécialité de Cardiologie**
- 1986**                      **CES de Biologie et Médecine du Sport**
- 1983**                      **Doctorat de Médecine**

**EXPERIENCES PROFESSIONNELLES**

---

<b>Depuis 03/2007</b>	<b>Chef de service, adjoint au Directeur de la Sécurité Sociale</b> Ministère de la Santé et des Sports
<b>12/04 à 02/07</b>  Bertrand)	<b>Conseiller auprès du Secrétaire d'Etat à l'assurance maladie puis Ministre de la santé et des solidarités (M. Xavier</b>
<b>2001/2003</b>	<b>Sous-Directeur à la Direction de la Sécurité Sociale, de l'accès aux soins, des prestations familiales et des accidents du travail</b>
<b>1998/2000</b>	<b>Adjoint au Directeur de l'ARH des Pays de la Loire</b>
<b>1996/1998</b>	<b>Rapporteur à la cour des comptes</b>
<b>1992/1996</b>	<b>Chef de bureau à la Direction de la Sécurité Sociale</b>

**FORMATION**

---

<b>1992</b>	<b>Ecole Nationale d'Administration</b> Promotion Condorcet
<b>1987</b>	<b>Institut d'Etudes Politiques de Paris</b>

**EXPERIENCES PROFESSIONNELLES**

---

- 07/2008**      **Préfète des Hautes-Alpes**
- 02/2006**      **Préfète déléguée pour l'égalité des chances**  
Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais, préfet de la zone de défense Nord,  
préfet du Nord
- 09/2005**      **Inspectrice générale de l'équipement**
- 01/2002**      **Directrice, adjointe au directeur général de l'urbanisme, de l'habitat  
et de la construction**  
Ministère de l'équipement, des transports et du logement
- 12/2000**      **Sous-préfète hors classe, secrétaire générale de la préfecture de la  
Loire-Atlantique**
- 01/1998**      **Sous-directeur au ministère de l'intérieur**

**FORMATION**

---

**ENA**

**Master en sciences de l'Information**

**Licence de lettres**

---

**JACQUINET Christophe**  
42 ans

**EXPERIENCES PROFESSIONNELLES**

---

<b>Depuis 2007</b>	<b>Directeur</b> Santelliance Conseil
<b>2001/2006</b>	<b>Directeur régional</b> Groupe générale de santé
<b>1997-2000</b>	<b>Directeur général</b> Filiale du groupe générale de santé, Hôpital privé de Caen.
<b>1993-1996</b>	<b>Directeur adjoint puis directeur</b> Filiales du groupe générale de santé

**FORMATION**

---

**IEP Paris**

**Master 2 Gestion des systèmes de santé**

**Médecine, niveau 2<sup>ème</sup> cycle (6<sup>ème</sup> année)**

**EXPERIENCES PROFESSIONNELLES**

---

<b>Depuis 2004</b>	<b>Directeur de la DDASS de la Dordogne</b>
<b>1997/2004</b>	<b>Secrétaire général de la DRASS d'Aquitaine</b>
<b>1991/1997</b>	<b>Directeur départemental de la DDASS des Landes</b>
<b>1988/1991</b>	<b>Inspecteur principal à la DRASS d'Aquitaine</b>
<b>1987/1988</b>	<b>Inspecteur principal à la DDASS de la Charente</b>
<b>1983/1987</b>	<b>Econome de l'Institut national des sourds de Bordeaux</b>
<b>1980/1983</b>	<b>Inspecteur des affaires sanitaires et sociales à la DDASS de la Charente</b>
<b>1979</b>	<b>Inspecteur à la DDASS des Landes</b>

**FORMATION**

---

**DEA de droit public fondamental**

**DEA de droit de la santé**

**DEA IEP Bordeaux**

**Ecole nationale de la santé publique**

**Licence de lettres**

**EXPERIENCES PROFESSIONNELLES**

---

<b>Depuis janvier 2008</b>	<b>Sous-préfet de l'arrondissement du Havre</b>
<b>2004-2007</b>	<b>Secrétaire général de la préfecture d'Ille-et-Vilaine</b>
<b>1999-2004</b>	<b>Secrétaire général de la préfecture de Saône-et-Loire</b>
<b>1997-1999</b>	<b>Sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Dié</b>
<b>1994-1997</b>	<b>Expert national détaché auprès de la Commission européenne, Secrétaire général</b> Direction des relations avec le Conseil
<b>1992-1994</b>	<b>Secrétaire général de la Préfecture de la Charente</b>
<b>1991-1992</b>	<b>Chef de cabinet du Ministre de l'Intérieur</b>
<b>1990-1991</b>	<b>Chef de cabinet du Ministre délégué auprès du Ministre de l'Intérieur, chargé des collectivités locales et de la sécurité civile</b>
<b>1989-1990</b>	<b>Directeur du cabinet du Préfet de la région Limousin, Préfet de Haute-Vienne</b>

**FORMATION**

---

<b>2008-2009</b>	<b>Auditeur de la 61<sup>ème</sup> session nationale de l'IHEDN</b>
<b>1987-1989</b>	<b>Ecole nationale de santé publique</b> <b>Promotion « Liberté, Egalité, Fraternité »</b>
<b>1982</b>	<b>IEP Paris</b>
<b>1981</b>	<b>Maîtrise en droit public</b>

**EXPERIENCES PROFESSIONNELLES**

---

**07/2007 – 06/2009** **Préfet du Var**  
**06/2004 – 07/2007** **Préfet de l'Eure**  
**06/2001 – 06/2004** **Préfet des Deux-Sèvres**  
**06/1998 – 06/2001** **Directeur de l'Administration de la Police Nationale**  
Ministère de l'Intérieur  
**06/1994-06/1998** **Directeur Général des Services du Conseil général de la Loire**  
**04/1994-06/1994** **Conseiller auprès du Ministre délégué chargé des relations avec l'Assemblée Nationale**  
**11/1992-10/1993** **Conseiller-Maitre à la Cour des Comptes**  
**08/1989-11/1992** **Préfet, Secrétaire Général pour l'administration de la Police de Paris**  
**01/1986-08/1989** **Sous-Directeur de l'Equipement de la Police à la Direction de la Logistique de la Police (DGPN)**  
Ministère de l'Intérieur  
**03/1985-01/1986** **Sous-Directeur des Affaires Financières à la Direction de la Programmation, des Affaires Financières et Immobilières - Ministère de l'Intérieur**  
**07/1982-12/1984** **Chargé de la Sous-Direction des Affaires Financières à la Direction des Affaires Financières, Immobilières et Sociales** Ministère de l'Intérieur  
**1973** **Auditeur à la Cour des Comptes**

**FORMATION**

---

**1971/1973** **Ecole Nationale d'Administration**  
Promotion Rabelais  
**1969** **Licence de droit public**  
**1968** **Diplôme de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris**

**EXPERIENCES PROFESSIONNELLES**

---

<b>Depuis 10/2006</b>	<b>Directeur de la Santé, cadre dirigeant</b> Mutualité Sociale Agricole
<b>2003/2006</b>	<b>Secrétaire Général</b> Haut Conseil pour l'avenir de l'Assurance Maladie
<b>2001/2003</b>	<b>Directeur délégué aux risques</b> CNAM-TS
<b>1996/1999</b>	<b>Directeur de l'information, de la recherche, de l'évaluation et de la qualité</b> Assistance publique – Hôpitaux de Paris
<b>1991-1996</b>	<b>Directeur du Centre de Recherche, d'Etude et de Documentation en Economie de la Santé (CREDES)</b>

**FORMATION**

---

<b>1992</b>	<b>Habilitation à diriger les recherches</b> Université Paris IX Dauphine
<b>1980</b>	<b>Doctorat de 3<sup>ème</sup> cycle en Economie mathématique et économétrie</b> Université Paris I
<b>1977</b>	<b>Diplôme d'Ingénieur</b> Ecole Nationale Supérieure des Arts et Métiers (ENSAM, Paris)

**EXPERIENCES PROFESSIONNELLES**

---

- Depuis 01/2005**     **Directeur Général**  
Fédération Nationale de la Mutualité Française
- 2002/2004**         **Directeur**  
Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés
- 1997/2002**         **Directeur Général**  
Mutualité Sociale Agricole  
Président du Directoire de CERIS
- 1994/1997**         **Directeur Général**  
Mutualité Fonction Publique
- 1990/1994**         **Membre de l'Inspection générale des Affaires Sociales**
- 1985/1986**         **Chargé de mission au Ministère de la Coopération**
- 1980/1985**         **Chargé de mission à l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture**

**FORMATION**

---

- Ecole des Hautes études en sciences sociales**
- 1986-1990**     **Ecole Nationale d'Administration**  
**Ingénieur agronome**

**EXPERIENCES PROFESSIONNELLES**

---

<b>Depuis 09/2007</b>	<b>Directrice Adjointe</b> UCANSS
<b>09/2002 à 08/2007</b>	<b>Directrice Adjointe</b> Caisse Nationale d'Assurance Maladie
<b>12/99 à 09/2002</b>	<b>Directrice</b> Centre de Médecine Préventive (sous statut associatif)
<b>1997/1999</b>	<b>Directrice Adjointe</b> Caisse Régionale d'Assurance Maladie du Nord Est

**FORMATION**

---

<b>1984/1986</b>	<b>CNESSS</b> - Major au concours d'entrée - Major avec félicitations du jury au classement de sortie
<b>1984</b>	<b>Admise au Centre de Formation Professionnelle des Avocats de Strasbourg</b>
<b>1982</b>	<b>DEA de Droit Social</b> Université de Strasbourg
<b>1981</b>	<b>Maîtrise en droit privé</b> Université de Strasbourg

**EXPERIENCES PROFESSIONNELLES**

---

- Depuis 04/2008**      **Conseiller Maître**  
Cour des Comptes
- 04/2007 – 04/2008**   **Adjoint au délégué général**  
Centre Technique des Institutions de Prévoyance (CTIP)
- 2001 – 04/2007**      **Conseiller Maître**  
Cour des Comptes
- 1997/2000**            **Directeur de cabinet du Ministre du travail et des affaires  
sociales : Martine Aubry en 2000**  
**Directeur de cabinet de Christian Sautter, directeur adjoint  
de cabinet de D.Strauss- Kahn**
- 1993-1997**            **Sous-directeur**  
Direction du budget, Bercy
- 1992-1993**            **Directeur Adjoint de cabinet**  
Ministre du budget ( Martin Malvy)
- 1990-1991**            **Conseiller budgétaire de P. Bérégovoy**  
Ministère de l'économie, des finances et du budget
- 1988-1989**            **Conseiller Technique**  
Ministre délégué au budget (Michel Charasse)
- 1987-1988**            **Directeur général adjoint, puis Directeur général**  
Services du département de l'Essonne
- 1983-1987**            **Administrateur civil**  
Ministère de l'économie, des finances et du budget

**FORMATION**

---

- 1981/1983**            **ENA**
- 1979**                  **Sciences-Po et DEA d'économie (Paris I)**
- 1978**                  **HEC**

# **PAILLE Jean-Christophe**

51 ans

## **EXPERIENCES PROFESSIONNELLES**

---

- 01/2004      Directeur de l'ARH des Pays de la Loire**
- 07/2001      Secrétaire général pour les affaires régionales auprès du Préfet de  
région des Pays de la Loire**
- 03/1998      Conseiller agricole à l'ambassade de France à Washington**
- 02/1996      Sous-directeur des productions végétales – Ministère de  
l'Agriculture et de la Pêche**
- 04/1993      Sous-directeur du financement de l'agriculture – Ministère de  
l'Agriculture**

## **FORMATION**

---

- 1985    ENA**
- 1981    IEP Paris**
- 1980    Ecole des Hautes Etudes Commerciales**

## **CENTRES D'INTERET**

---

Membre du conseil d'administration de Famille Adoptive Française

Aide à l'Enfant réfugié

Membre du bureau de l'Institut Kervégan

**EXPERIENCES PROFESSIONNELLES**

---

<b>Mars à sept. 2009</b>	<b>Missionnée par la Ministre de la Santé et des Sports sur les cadres hospitaliers</b>
<b>Depuis 2008</b>	<b>Directrice</b> Institut du Management de l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique
<b>2003/2008</b>	<b>Directrice</b> Hôpital universitaire Saint-Antoine
<b>1999/2003</b>	<b>Directrice</b> Hôpital pédiatrique universitaire Armand-Trousseau
<b>1994/1999</b>	<b>Directrice</b> Hôpital Laennec
<b>1986-1991</b>	<b>Directrice des Etudes et de la Recherche</b> Ecole Nationale de Santé Publique
<b>1982-1988</b>	<b>Chef de projet</b> Ecole Nationale des Cadres Territoriaux
<b>1977-1983</b>	<b>Attachée d'administration territoriale</b> Mairie d'Angers

**FORMATION**

---

**DESS de Sciences Economiques**

**EXPERIENCES PROFESSIONNELLES**

---

<b>Depuis 10/2006</b>	<b>Directeur de la santé et du Développement social de la Martinique et Délégué adjoint de l'ACSE</b> DSDS de Martinique
<b>07/2004</b>	<b>Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales de la Haute-Loire</b> DDASS de Haute-Loire
<b>07/2001</b>	<b>Directeur Adjoint</b> DSDS de Guyane

**FORMATION**

---

**1980 Ecole Nationale de Santé Publique**

**1974 Diplôme de l'I.E.P de Grenoble**

**EXPERIENCES PROFESSIONNELLES**

---

<b>Depuis 2005</b>	<b>Directrice</b> D.R.A.S.S. de Lorraine
<b>2005</b>	<b>Directeur de projet</b> Direction de la sécurité sociale
<b>1999/2004</b>	<b>Directrice</b> D.R.A.S.S. du Nord Pas-de-Calais
<b>1996/1999</b>	<b>Directrice</b> DRASS de Basse Normandie
<b>1991-1996</b>	<b>Directrice</b> DDASS du Nord
<b>1990-1991</b>	<b>Directrice</b> DDASS de la Meuse

**FORMATION**

---

<b>1974-1975</b>	<b>Ecole Nationale de la Santé Publique</b>
<b>1974</b>	<b>Maîtrise en Droit Public TOULOUSE</b>